

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**Mercredi 20 octobre 2010 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. RESTITUITO, adjoint, président du quartier,
Mme ANSELMI, adjointe, présidente suppléante du quartier,
Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
MM. GUIBOURG et HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,
Mmes SERRA, GIBERT, GUERIN, conseillères municipales,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,
M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques municipaux,
M. DUBOIS, Chef de Poste de la Police Municipale,
Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ILBERT, agent technique municipal,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et rappelé qu'il s'agit de la sixième session des "Comités de Quartiers", **M. GIRAUD** ouvre la séance à l'appui de la projection du power point relatif au quartier (*ce document est consultable sur le site officiel de la Ville, rubrique "Comités de Quartiers"*).

COMMUNICATION MUNICIPALE

Très prochainement, trois panneaux d'information électroniques seront installés en Ville. Ils se situeront sur le Port, à proximité de la salle Jean Despas et à la Croix de Fer.

REHABILITATION DE LA TOSCANE DU CHATEAU DE LA MOUTTE

Ces travaux contribueront à l'amélioration du fonctionnement du château de la Moutte composé de deux parties. L'une liée à Emile OLLIVIER, la seconde, selon les volontés de Mme Annette TROISIER de DIAZ, à la musique et notamment aux "Nuits du château de la Moutte" qui prennent un essor considérable.

Dans cette partie, il est prévu la création d'une quinzaine de chambres qui permettront d'accueillir les artistes l'été, ainsi qu'une petite salle réservée aux petits concerts et projections.

Les travaux débiteront à l'automne 2011 pour s'achever avant la saison estivale 2012.

TRAVAUX CHEMIN DE LA MOUTTE

Les différents travaux réalisés dans ce secteur sont énumérés.

Il est précisé que le parking créé au droit du château de la Moutte appartient au Conservatoire du Littoral est éphémère (uniquement l'été).

Pour l'année prochaine, si le Conservatoire en est d'accord, il sera recréé.

CURAGE DES RUISSEAUX

L'entretien régulier des ruisseaux de la Commune, réalisé par le service de la voirie municipale, a évité des débordements lors des dernières intempéries.

BASE NAUTIQUE

Lors de la réunion de quartier du mois de mars dernier, le nouveau Directeur de la Base Nautique s'était présenté.

Le redéploiement du personnel et la nouvelle organisation mise en place (rapprochement de l'UST et du Centre Nautique) ont permis à la Base de connaître un nouvel essor.

La fréquentation du site est considérable. La Base Nautique tropézienne constitue l'un des plus importants spots de la Méditerranée.

De nombreux champions locaux s'y entraînent. Ils seront prochainement mis à l'honneur.

RUISSEAU DE LA MOUTTE

Ce ruisseau est entretenu régulièrement mais sa réhabilitation complète est nécessaire et doit être budgétisée.

Une étude très précise est en cours de façon à élaborer le cahier des charges nécessaire à la consultation des entreprises.

STATION D'EPURATION

Après deux ans de chantier, la phase terminale est en cours.

Les enrobés extérieurs viennent d'être réalisés et prochainement, les façades seront découvertes. La station bénéficiera désormais d'une parfaite intégration environnementale.

Le parking du cimetière est à nouveau accessible. La remise en état à l'identique du "Pré des Pêcheurs" est en cours.

La réception finale des travaux est programmée pour la fin du mois d'octobre.

Il est rappelé que le montant de ce chantier s'élève à 15 millions d'euros.

CHAPELLE DU COUVENT

La toiture a été totalement retirée. Prochainement, une nouvelle charpente sera posée car la toiture reposait jusqu'à présent sur les voûtes.

L'édifice est très ancien, la pose de "tirants" est impérative. Ils auront pour rôle de constituer une ceinture autour du bâtiment pour le tenir resserré et éviter qu'il ne continue à s'ouvrir.

Le montant de cette première tranche de travaux s'élève à 800.000 €.

VIDEOPROTECTION

Un bilan concernant l'installation du système de vidéo protection a été dressé à l'occasion de la récente réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) à laquelle participaient notamment les élus, les représentants de la Police Municipale et de la Gendarmerie, Madame le Procureur de la République.

Il est constaté que ce système est un bon outil en matière de protection.

Ce service, placé sous la responsabilité de la Police Municipale, fonctionne 24 h / 24, 7 jours / 7. Il est composé de dix agents.

Voici quelques chiffres concernant les infractions relevées :

- 38 sur le mobilier urbain,
- 132 en matière de circulation et de stationnement,
- 37 délits de stupéfiants,
- 62 incivilités diverses,
- 90 interventions de secours et assistance,
- 45 rixes sur la voie publique.

Ce bilan a également permis de déterminer les caméras à repositionner dans un souci d'optimisation.

Prochainement et comme prévu, 11 nouvelles caméras seront installées.

ENVIRONNEMENT

Un bilan de la saison 2010 a été dressé à partir des points critiques constatés en 2009.

Une amélioration est à noter grâce, notamment, à la campagne de communication faite sur ce thème et à la mise en place de moyens plus importants (humains et techniques), même si certains points restent à corriger.

Concernant le quartier, **Monsieur le Maire** a en projet d'agrandir légèrement l'aire du Point d'Apport Volontaire du Pin. Les négociations sont en cours avec le propriétaire riverain.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Depuis plusieurs années, un cabinet spécialisé est missionné sur le dossier. Il s'agit d'un travail très important, notamment au niveau des écarts de la Commune.

L'étude a été lancée en 2002. La mise en œuvre est prévue dans le courant du premier semestre 2011.

Des informations précises seront adressées aux administrés.

Il est précisé que la numérotation se fera de la façon suivante :

- numérotation continue concentrique par rapport à la Mairie pour l'agglomération,
- numérotation métrique pour la périphérie.

POLE ENFANCE

Le projet, prévu sur le terrain "Saint-Roch", regroupera tous les services de l'enfance et de la petite enfance, à savoir :

- le multi-accueil,
- le centre aéré,
- la cuisine centrale,
- un jardin d'enfants,
- le bureau des affaires scolaires.

Les usagers de ces services verront leurs démarches facilitées puisqu'elles se réaliseront sur le même site.

La livraison du "Pôle Enfance" est prévue pour le premier semestre 2012.

Le montant du chantier s'élève à 6 millions d'euros.

FUTURS LOGEMENTS

Trois projets de constructions sont prévus sur les sites de :

- l'ancien Hôpital,
- la dalle des Lices,
- le Couvent.

La phase de mise en œuvre est à présent atteinte sur les trois sites. La société recrutée par la Ville sur ce dossier aide les services municipaux dans le cadre des procédures complexes à régler. Les différentes difficultés rencontrées dans le cadre du montage du dossier ont engendré un retard dans les délais de réalisation.

Les négociations avec les différents propriétaires sont en cours et les acquisitions foncières en voie d'achèvement.

L'objectif est de réaliser tous ces programmes, qui constitueront un parc d'environ 250 logements (location ou accession à la propriété), pour la fin de 2013, début 2014. Le coût des logements accessibles à la propriété sera calculé en fonction du prix du marché.

Une concertation se tiendra en Mairie, du 22 octobre au 5 novembre. A cette occasion, les plans seront consultables et les différentes remarques ou suggestions enregistrées.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Sangliers

La présence de ces animaux constitue une véritable nuisance, notamment dans le quartier.

Des battues sont organisées mais le problème demeure.

Plaine des Salins

Des précisions sont sollicitées concernant le projet d'aménagement de ce secteur.

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes. Les cinq terrains compris entre le chemin du Pin et les chantiers Spormer sont concernés. Sur ces cinq parcelles, trois sont déjà bâties.

Il ne s'agit absolument pas de créer une zone artisanale. Il est uniquement prévu d'autoriser les exploitants à construire un logement au dessus de leurs activités, qui ne dépassera pas 150 m² et 3,50 m de hauteur. Ces administrés pourront ainsi être logés sur place et ne pas quitter SAINT-TROPEZ. Ce projet ne pourra que sécuriser le quartier et l'embellir.

Des concertations et des présentations ont déjà eu lieu sur ce projet dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. D'autres informations seront programmées.

Erosion du sentier du littoral

L'érosion est très importante, notamment au niveau de la partie comprise entre l'oratoire et Sainte-Claire. Les constructions et appontements de particuliers contribuent à accentuer cette érosion.

Le fait d'avoir supprimé le ponton de "l'usine des câbles" a augmenté le phénomène. Une étude est en cours.

Monsieur le Maire précise que dans quelques jours, l'adjoint délégué aux affaires portuaires et maritimes, accompagné du chef de service, se déplaceront à HYERES et ANTIBES pour voir les résultats obtenus suite à l'implantation de géotubes remplis de sable. Si l'expérience est concluante, la Commune envisagera également de la réaliser.

Dans un souci de préservation de son littoral, la Commune adhère dorénavant à l'association NATURA 2000 puisque le périmètre a été étendu. La zone des Salins y est donc intégrée. Un projet de mise en place d'un Schéma de Mise en Valeur de la Mer est également en cours.

Un nouveau problème a fait jour. L'étang de la plaine des Salins est envahi de sable. La situation est préoccupante et une solution doit être trouvée au plus vite pour enrayer le phénomène au risque de voir disparaître ce site dans les cinq ans.

Navettes municipales

Depuis cet été, le parcours de la navette municipale assurant la liaison avec les Salins a été étendu jusqu'au Pinet. De ce fait, la durée du trajet s'en trouve rallongée et les riverains du quartier des Salins en sont pénalisés (jusqu'à 30 minutes pour certains pour attendre le centre ville).

Cette extension a été programmée à la demande des riverains de Tahiti et du Pinet. Il est évident qu'en fonction de la fréquentation hivernale, ce trajet pourra être redéfini.

Route de Capon

Un privé a réalisé un revêtement ce qui entraîne un écoulement de l'eau sur un chemin non goudronné en aval qui ravine celui-ci.

Ces travaux ont été réalisés avec autorisation municipale. Les services suivent le dossier pour une remise aux normes.

Végétation

L'entretien régulier des haies des propriétés est une obligation. En cas de débordements, les riverains sont invités à contacter le service de l'Environnement qui appliquera la procédure en la matière.

Nuisances sonores

Dans le quartier de Valfère / Capon, de nombreux chantiers génèrent d'importantes nuisances sonores pouvant durer jusqu'à 22 heures. De plus, la rotation de gros camions est constatée dans le secteur certaines fois à partir de 5 heures 30.

Un arrêté municipal a été pris, à la demande de **Monsieur le Maire**, interdisant la réalisation de travaux durant le mois d'août, à l'exception des travaux d'entretien ; les contraintes économiques étant à prendre en considération. De plus, plusieurs verbalisations ont été opérées sur des camions qui occupaient la voie publique, mettant la sécurité des usagers en péril par manque de visibilité.

Circulation Sécurité

Le chemin de Valfère / Capon fait très souvent l'objet de courses de voitures.

Monsieur le Maire intervient pour informer les participants que prochainement, des panneaux limitant la vitesse dans le secteur à 30 km/h seront posés. Des ralentisseurs, sous la forme de "coussins berlinois" seront installés, obligeant ainsi les automobilistes à réduire considérablement leur vitesse.

Parallèlement, des consignes ont été données à la Police Municipale afin que des contrôles soient effectués dans le secteur à toutes heures de la journée. Il est indispensable d'arriver à pénaliser lourdement les contrevenants.

Les problèmes de vitesse excessive sur le territoire ont été évoqués à Madame le Procureur de la République lors de la dernière réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La volonté de **Monsieur le Maire** et de ses élus est claire.

Fondation "SAINT-TROPEZ pour la Mer, les Arts et la Culture"

Cette fondation, destinée à financer des infrastructures et des activités culturelles, vient d'être officiellement créée il y a maintenant une quinzaine de jours. Elle existait auparavant mais l'un des trois fondateurs, âgé, avait souhaité être remplacé par son fils. Cette modification a fait l'objet de procédures administratives réglées à ce jour.

La phase d'appel de fonds est à présent lancée. Il s'agit d'une fondation placée sous l'égide de la Fondation de France. Les chèques qui seront offerts seront directement adressés à cette dernière.

A ce jour, une quinzaine de "lettres d'intention" ont été reçues. D'ici la fin de l'année, la somme d'un million d'euros pourra être atteinte.

Chemin de la Moutte

Les ralentisseurs installés sur cette voie sont particulièrement abrupts.

Ces équipements ont été réalisés dans les règles. **Monsieur le Maire** tient à préciser que ce chemin est particulièrement dangereux et il est impératif de casser la vitesse.

Prochainement, tous les ralentisseurs seront repeints afin d'améliorer leur signalisation.

Chemins privés

Certains chemins, dits "réservés" au Plan d'Occupation des Sols, relevant de la compétence communale, ne sont pas entretenus. De ce fait, ils sont difficilement praticables.

Ces emplacements seront également conservés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Il est toutefois précisé que tous ceux qui figurent au POS n'ont pas tous été créés. De plus, le 23 septembre dernier, le Conseil Constitutionnel a rendu une décision interdisant dorénavant les cessions gratuites au profit des Communes.

La Commune doit faire face à de très gros investissements (environ 70 millions d'euros) dans un contexte particulièrement difficile (réforme de la taxe professionnelle entre autres). Des priorités doivent être établies dans la liste des urgences.

CONCLUSION

Monsieur le Maire tient à rappeler l'intérêt de ces rencontres toujours conviviales qui maintiennent le dialogue.

Les élus essayent autant que possible de répondre aux préoccupations et suggestions des administrés mais il vrai que parfois, les délais d'action sont longs, le "temps administratif" ne correspondant pas au temps réel et les contraintes règlementaires étant de plus en plus complexes.

Les choses avancent non seulement concernant les grands projets mais également au quotidien. Au mois de mars prochain, un bilan sera fait de toutes les actions réalisées grâce aux "comités de quartiers".

En attendant, le dialogue reste ouvert entre les administrés et la Municipalité.

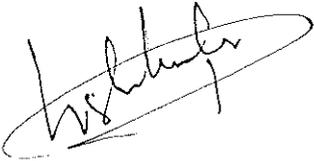
* * *

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Président du Quartier,

La coprésidente suppléante du Quartier,

Pierre RESTUITO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Restuito', written in a cursive style and enclosed within a large, loopy oval flourish.

Nicole TURION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Turion', written in a cursive style with a prominent vertical stroke at the end.